

## **Commentaire sur le texte “Euthanasie d’une perspective chrétienne”, par Fr. René Stockman, Supérieur général des Frères de la Charité**

Traitant plus à fond ce texte qui a été rédigé pour motiver le texte d’orientation de «Organisation Frères de la Charité» par un fondement chrétien, je souhaite donner le commentaire suivant. Je suis les paragraphes comme indiqué dans le texte de 12.06.2017.

### **Un témoignage**

L’intendance revient à celui qui reçoit la vie, pas aux tiers. Et celui qui a reçu l’intendance de sa vie doit la manière d’une manière très soignée, comme le parabole des talents nous l’apprend. Cela n’implique certainement pas que nous pouvons rendre un cadeau que nous avons reçu, ou dans le cas de l’euthanasie, le détruire, l’annihiler. Rendre ou détruire un cadeau est un acte d’ingratitude, également dans les relations humaines. Si nous croyons que notre vie est un cadeau de Dieu, nous pouvons partir de l’hypothèse que Dieu ne nous donne pas une intendance impossible, qu’Il nous ne donne pas un cadeau empoisonné. Il n’appartient pas à l’homme de décider unilatéralement que son intendance prend fin.

Envers l’histoire émouvante qui nous est présentée, nous pouvons citer beaucoup d’autres de personnes qui sont bien reconnaissants qu’ils n’ont pas choisi pour l’euthanasie, aussi en cas de souffrances psychique en phase non terminale.

### **Reconnaissance de l’exceptionnel**

Quand et qui va décider que quelque chose devient exceptionnel et peut être qualifié comme souffrances psychiques insupportables et sans issue. La souffrance continue et la souffrance sans issue sont souvent inhérentes aux souffrances psychiques et il demande beaucoup du soignant psychiatrique pour les manier. Quels critères va-t-on utiliser pour qualifier quelque chose comme « exceptionnel », en admettant de cette façon qu’on ne peut plus rien faire par le traitement de soin, qu’on ne peut plus rien faire. Un des grand problèmes de la législation sur l’euthanasie est le caractère arbitraire des critères utilisés. Nous voyons qu’ils glissent de plus en plus. Dans le texte présent il ne s’agit plus de souffrance terminale mais de souffrance sans issue. Cela est déjà un énorme glissement comparé aux critères qui étaient utilisés au moment de la création de la loi. Maintenant même des mineurs peuvent demander l’euthanasie, qui est le groupe suivant ? L’argument utilisé est: quelqu’un qui demande l’euthanasie est certainement capable et dispose d’assez de sagesse de vie. Dans le cas de patients psychiatriques nous pouvons poser de sérieuses questions concernant la capacité de prendre une décision raisonnable à ce sujet.

### **Une vision proportionnée de l’éthique et la vision déontologique et idéologisation**

Le point central et le fondement d’une éthique chrétienne est que la vie est absolue, à laquelle on ne peut pas toucher. La vie est un don de Dieu et elle contient une mission. Et parce que la vie est absolue elle doit être protégée. La vie est donc plus que la qualité qu’elle a ou n’a pas. C’est probablement pourquoi il n’est pas toujours très clair lorsque nous parlons du caractère absolu de la protection de la

vie: il ne s'agit donc pas du caractère absolu de la protection, mais du caractère absolu de la valeur de la vie, d'où la protection découle. La valeur de la vie en soi ne peut jamais être opposée aux intentions et aux motifs qu'on a, ni aux circonstances ou la situation et ni à la qualité qu'elle a ou qu'elle n'a pas. La protection, l'autonomie et la solidarité sont précédées par autre chose: et cela est la valeur de la vie en soi.

La morale d'intention qui est présentée ici, a sa valeur, mais n'est pas toute la « théologie morale ». Quand il s'agit de la vie comme tel, la morale d'intention est dépassée, car la vie n'est pas un acte qui peut être taxé suivant son intention, sa conséquence ou sa situation.

Quand on plaide en partant du caractère absolu de la vie de toujours faire primer la protection sur l'autonomie et la solidarité, il est hardi de dire que cela est une vision déontologique qui est soutenue par le Magistère de l'Église Catholique et qui s'élève comme idéologie. Pire encore, la considérer comme une idée avec une armure qui se protège contre chaque argument, raison et débat. Selon le texte il n'y a plus de mal intrinsèque, mais tout peut être excusé par l'intention et la situation.

Le texte fait référence à Levinas. Il est clair que seulement Dieu est Dieu, et que l'homme ne peut pas jouer Dieu. Mais l'homme est bien le seul créé à l'image et la ressemblance de Dieu. Alors l'homme est un reflet de Dieu, ou l'image de Dieu est présente. Voilà pourquoi il parle si timidement du visage de l'autre, dans lequel il découvre les traits de Dieu. Il dit explicitement que le visage de l'autre nous place devant un impératif éthique qui nous appelle à ne pas tuer, mais à respecter, plus encore, à aimer inconditionnellement, comme nous devons aimer Dieu inconditionnellement. Levinas parle de l'amour du prochain afin de respecter et d'aimer l'autre comme homme, et certainement pas afin de le tuer.

Quand Jésus va en effet à l'encontre de la formalisation absolue des règles juives, il s'agit toujours de promouvoir l'homme et de ne pas sacrifier l'homme aux règles. J'ai eu beaucoup de problèmes à pouvoir intégrer le débat d'euthanasie dans ce contexte, quand je vois combien de règles sont développés afin de légitimer la décision pour l'euthanasie soi-disant morale.

### **Commandement biblique : « Tu ne tueras pas »**

Ce n'est pas parce que le décalogue n'admet pas littéralement quelque chose, qu'elle est autorisée. Il existe donc probablement des raisons exégétiques pour la reformulation de « tuer » en « assassiner », mais cela n'est pas relevant ici. Ce n'est pas parce que le commandement n'autorise pas d'assassiner, que tuer est immédiatement admis et devient chrétien. Le texte d'orientation ne veut pas reconnaître l'euthanasie en tant qu'assassiner d'une manière inacceptable, mais bien en tant que tuer, motivé d'une manière chrétienne. Quel motif joue ici pour légitimer l'acte de tuer ? L'autodétermination du patient, ou une tendance contre laquelle on ne peut pas réagir ? Pour chaque légitimation à tuer il y a des critères juridiques spécifiques. En général il s'agit de la défense de la nation, du peuple, de la société, pensons à la guerre, le terrorisme, la criminalité grave, etc. Et ici on se contrôle avec la proportionnalité. Aussi dans le cas d'autodéfense légitime la proportionnalité s'applique, sans ce principe tuer n'est jamais légitime.

Quand nous examinons la loi sur l'euthanasie nous voyons qu'une procédure bien déterminée est élaborée de façon à ce que tuer un patient devient légitime. Et finalement quel est le motif différent de l'autodétermination absolue et la liberté absolue du patient qui sont élevées au-dessus de la valeur absolue de la vie telle quel.

Alors je me demande en toute honnêteté quel est le motif de l'organisation des Frères de la Charité pour légitimer l'euthanasie comme acte de tuer un prochain quand on pose clairement qu'il ne s'agit pas de faire l'autodétermination absolue ni de suivre une tendance actuelle.

### Choix de conscience

Nous n'avons jamais dit que nous abandonnons le patient, mais bien que nous prenons au sérieux la question et faisons en effet tout ce qui est possible pour être proche du patient et pour chercher ensemble avec lui de nouvelles perspectives. Cela sont effectivement de bons soins psychiatriques. Cependant, si l'on parle d'un parcours à deux trajectoires, on inclut dès le début la possibilité de l'euthanasie. La question reste, quelles sont les alternatives qu'on offre. On ne traite pas cette question dans le texte d'orientation. Il serait honorable pour l'organisation de mettre toute son énergie là-dedans et en ligne avec notre tradition en tant que congrégation et donc en ligne avec notre charisme de devenir vraiment des spécialistes en cas de souffrances psychiques sans issue et de longue durée, ne pas devoir dire qu'un patient ne peut plus être traité. Cela serait la chose la plus dure qu'un patient devrait entendre : « Je ne peux plus être traité, ma vie est désespérée ». Dans la perspective chrétienne sur la résurrection nous ne voulons et nous ne pouvons jamais parler d'une vie désespérée, bien d'une vie difficile, et même très difficile. Mais la perspective de la résurrection donne même, à la souffrance la plus dure, toujours une lueur d'espoir. Et pour cela nous, en tant qu'institution d'inspiration chrétienne, nous devons faire tout ce que nous pouvons pour faire briller cette lueur.

En même temps il est inouï de poser que la vision sur le caractère absolue de la valeur de la vie serait une obstruction pour un entretien et un trajet d'accompagnement, et qu'avec cela la chance est enlevée pour trouver une amélioration par laquelle la demande pour l'euthanasie peut disparaître. Cela est justement une idéologie qui se protège comme une armure ! Alors rejeter l'euthanasie serait un obstacle pour l'amélioration du patient ? Cela est insensé.

Le paragraphe suivant semble dire que tout est possible parce qu'il n'y a personne qui peut juger. Mais cela n'est pas si simple. Oui, Dieu est toujours présent avec sa miséricorde, mais à condition qu'il y ait contrition. Et Saint Augustin dit que tout est admis s'il y a de l'amour. Mais la question est de savoir si l'euthanasie peut être placée dans cet amour.

Personne va nier que l'impuissance est souvent présente au moment du traitement d'un malade psychiatrique. Mais avoir l'impuissance sous les yeux ne signifie pas supprimer l'impuissance en enlevant la cause. Et cela se présente dans le cas d'euthanasie.

Enfin quand enfin l'euthanasie sera exécuté la référence ne se fera pas facilement, mais de façon soignée, comme on veut être soigné en tout. Comme signal c'est une grande valeur de dire formellement qu'entre les murs de l'institution l'euthanasie ne sera pas exécutée: une valeur comme signal pour le patient en première instance, pour la famille, pour les soignants et pour l'entourage plus large. Je veux terminer avec une histoire, comme vous avez commencé avec une histoire. C'est l'histoire des patients qui par l'intermédiaire de leurs soignants faisaient demander s'ils seraient encore en sécurité chez les Frères de la Charité si les soignants avaient pris la conclusion qu'ils ne peuvent plus être traités. Voilà une question qui doit prendre notre sommeil.

Fr. René Stockman  
Supérieur général  
Frères de la Charité